

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°8

Semestriel
Du 1^{er} Juin 2014 au 1^{er} Décembre 2015

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Le texte peut-être communiqué par le Syndical Mixte ou consulté dans sa version intégrale au siège du Syndicat Mixte ou sur le Blog du Syndicat : www.scotloirecentre.com

COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2015

2015-10-27/01	Adoption du Rapport d'activités 2014	Page 1
2015-10-27/02	Avenant SAFEGE- Etude Adéquation besoins/ ressources en eau potable	Page 1

ARRETES DU PRESIDENT

AP/2015/04	Arrêté du Président au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du CU/ Commune de Montverdun	Page 2
AP/2015/05	Arrêté du Président au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du CU/ Commune de La Chamba	Page 2

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2015

Convocation légale : 20 Octobre 2015

Délégués en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Président : Lucien MOULLIER

Secrétaire de séance : Julien DUCHE

DELIBERATION N°2015-10-27/01 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Le Rapport d'activités 2014 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2014-12-17/02 : AVENANT SAFEGE- ETUDE ADEQUATION BESOINS/ RESSOURCES EN EAU POTABLE

SAFEGE a fait parvenir au Syndicat un nouvel avenant, intégrant une reprise du dossier de Mai 2014, l'étude du 3^{ème} scénario de développement nécessaire à la finalisation du dossier de SCOT, la tenue de deux réunions de travail et l'intégration d'un certain nombre de compléments pour les trois scénarios.

Pour sortir de l'impasse, le Comité syndical décide d'accepter cet avenant, à l'unanimité, l'avenant de SAFEGE pour un montant de 3645,75€ HT, soit 4 374,90€ TTC et autorise le Président à le signer.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE N° AP 2015/ 04 : ARRETE DU PRESIDENT AU TITRE DES ARTICLES L122-2 ET L122-2-1 DU CODE DE L'URBANISME- MONTVERDUN

Conformément à la délibération du Comité syndical en date du 8 Juillet 2014, la demande de dérogation de la commune de Montverdun a été présentée en Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme les 3 et 10 Juillet 2015.

Refus de la dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation d'une superficie de 6,4 ha sur le secteur « Urfé ».

Accord de la dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU d'une superficie de 1,8 ha sur le secteur « Bourg ».

ARRETE N° AP 2015/ 05 : ARRETE DU PRESIDENT AU TITRE DES ARTICLES L122-2 ET L122-2-1 DU CODE DE L'URBANISME- LA CHAMBA

Conformément à la délibération du Comité syndical en date du 8 Juillet 2014, la demande de dérogation sur la commune de La Chamba a été présentée en Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme le 27 Novembre 2015.

Refus de la dérogation.